

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 5 juin 2025

DCM N° 25-06-05-36

Objet : Acquisition de la parcelle DY n°7 sise à Metz Devant-Les-Ponts.

Le chemin du Haut des Frières, reliant la Rue du Coupillon et la Route de Lorry, se situe sur une parcelle privée (DY n° 23). Ce chemin étant régulièrement emprunté, la Ville de Metz souhaite acquérir une parcelle sur ce secteur afin de préserver et de garantir la continuité de ce cheminement piéton si les propriétaires de ladite parcelle privée venaient à en bloquer les accès.

La famille MANGENOT, propriétaire de la parcelle DY n°7 à proximité du chemin, a proposé à la Ville de Metz la vente de leur terrain de 3024m² situé en zone Np du PLUi.

L'évaluation du prix a été fixé à 2,20€/m² soit un montant total 6652.80 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'évaluation du Service France Domaine en date du 12 décembre 2024,

VU l'accord des propriétaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** le terrain cadastré sous :

BAN DE DEVANT LES PONTS

Lieudit « Derrière le Coupillon »
Section DY n° 7 – 30 a 24 ca,

De :

- Madame RUIZ Françoise, domiciliée 30 rue Beaupré 57140 WOIPPY ;
 - Madame PISTER Martine, domiciliée 6 Allée du Général Delestraint 57950 MONTIGNY LES METZ ;
 - Monsieur LECLEC'H Patrick, domicilié Restaurant VILLALYS, 36 Rue de Montpensier 75001 PARIS ;
 - Monsieur LECLEC'H Thierry, domicilié Restaurant VILLALYS, 36 Rue de Montpensier 75001 PARIS ;
 - Madame LECLEC'H Claudine, domiciliée Restaurant VILLALYS, 36 Rue de Montpensier 75001 PARIS ;
 - Monsieur LECLEC'H Philippe, domicilié Restaurant l'Etoile, Route de Betania – Nosy Kely 619 MORONDAVA – MADAGASCAR ;
 - Madame MAIRE Michèle, domiciliée 7 Rue Etienne Raffort 71100 CHALON SUR SAÔNE ;
 - Madame JANIER DUBRY Nathalie, domiciliée 10 Rue Pierre et Marie Curie 55000 BAR LE DUC ;
 - Monsieur STEF Claude, domicilié 17 Rue d'Hodonin 59155 FACHES – THUMESNIL ;
 - Madame STEF Marie Claude, domiciliée 13 Rue des Mirjolaines 54136 BOUXIERES AUX DAMES ;
 - Madame MANGENOT Francine, domiciliée 7 Rue d'Arles 57140 WOIPPY ;
- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix de 2,20 €/m².
- **DE FINANCER** la dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz, les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

PLAN DE MASSE

Metz Section : DY Parcille : 7 - Sise : Non renseigné - Surface : 3024 m²

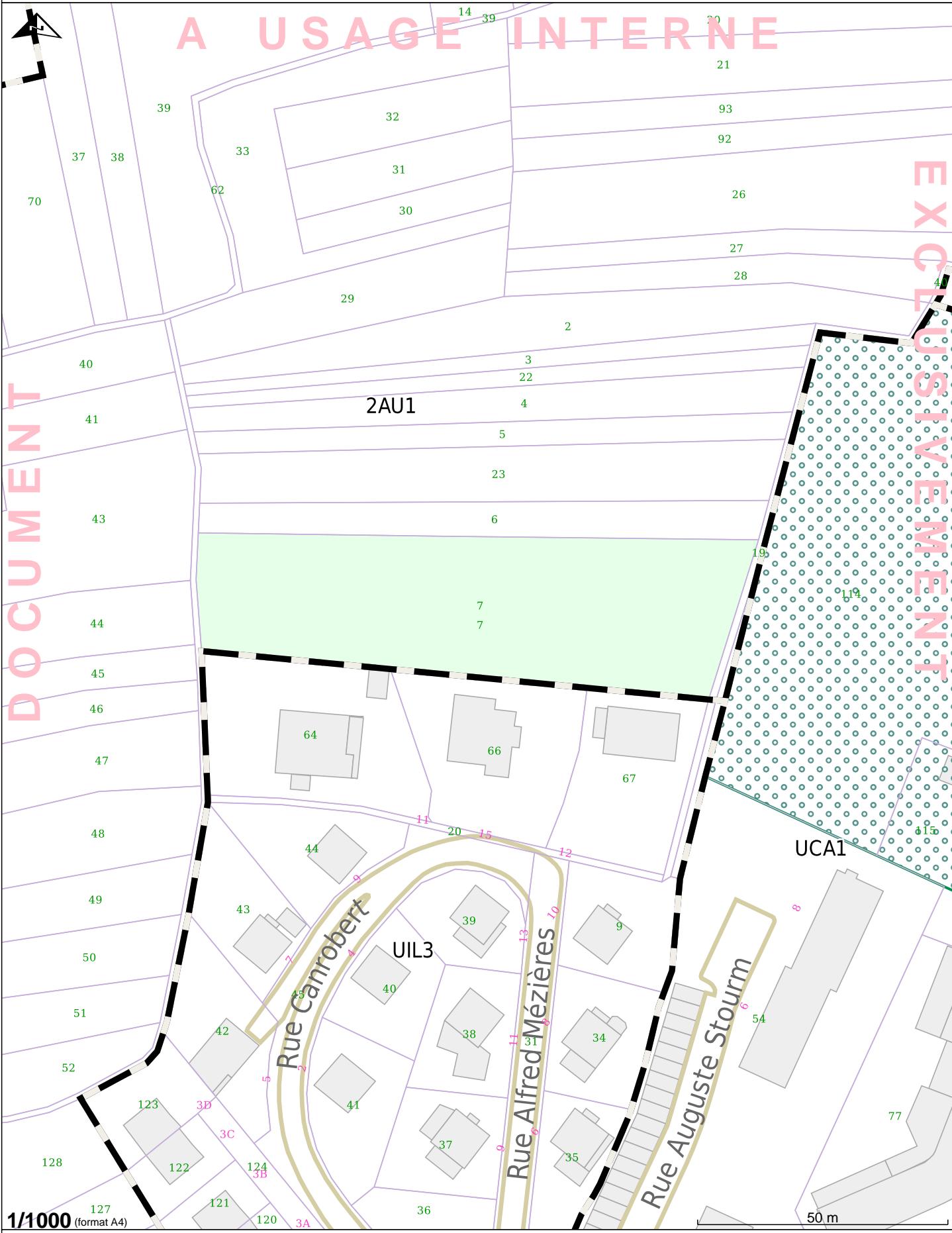
Zones POS/PLU : 2AU1

1

A USAGÉ INTERN

DOCUMENT

EXCELSIVE



1/1000 (format A4) 127

M. MANGENOT JEAN ANDRE - CHEZ MME FRANCINE MANGENOT 0011 RUE D'ARLES 57140 WOippy (propriétaire)

 Zone PLU  Emplacement réservé  Limite de PPR  Plantation à réaliser  Espace boisé classé
 Marge de recul minimale /  Alignement /  Marge de recul obligatoire /  Implantation obligatoire des immeubles/alignement

PLAN DE SITUATION

Metz Section : DY Parcelle : 7 - Sise : Non renseigné

